



## Le vie scolaire au Québec (Primaire)

publié le 12/02/2013 - mis à jour le 13/02/2013

*Descriptif :*

Les réponses de Mme Deschêne

Mme Jovette Deschênes est "Professionnelle à la pédagogie au primaire. Commission scolaires de Premières Seigneuries de Québec" Les établissements dont il est question ici sont des écoles primaires ( 6 à 11 ans) On notera que les « professionnels à la pédagogie » (ou conseillers pédagogiques) dont il est question ici, et dont Mme Deschêne est une représentante, existent aussi dans le secondaire canadien avec des attributions proches de celles décrites ici.  
Nous espérons avoir bientôt un témoignage de l'un d'eux.



Le métier de CPE n'existe pas dans la plupart des systèmes éducatifs des pays européens. C'est là toujours un sujet d'étonnement pour les CPE français qui se demandent, avec un mélange de scepticisme et d'inquiétude, comment « peuvent donc faire les enseignants étrangers ». Il faut entendre par là : « Comment les enseignants étrangers gèrent-ils les absences des élèves, l'encadrement des élèves hors les cours, les problèmes de discipline, les problèmes personnels des élèves.... ?  
Mme Deschêne, dites-nous alors « comment font les enseignants » de votre pays :

Chaque enseignant a la responsabilité de gérer les absences, les comportements et les apprentissages de ses élèves. En général, tout se passe bien. Toutefois, si malgré les interventions de l'enseignant, un élève ou des élèves éprouaient toujours de grandes difficultés à l'école alors, un plan d'intervention (PI) est mis en place. Cette procédure suscite la mobilisation de plusieurs intervenants du milieu scolaire. Elle demande, entre autres la collaboration des parents ou des tuteurs, de la direction d'école, du titulaire de classe ainsi que des spécialistes dans les disciplines suivantes : anglais, musique et éducation physique. Selon la problématique, le psychologue, l'orthophoniste, l'orthopédagogue ainsi que le technicien en éducation spécialisée sont appelés à donner leur opinion quant aux meilleures moyens à exploiter pour aider l'enfant. Le but de la rencontre (PI) est de mettre en place des ressources et des moyens efficaces et réalistes pour aider l'enfant à développer de bonnes habiletés et stratégies en classe en particulier et à l'école à général.

Si ces moyens et stratégies ne suffisent pas, nous avons des ressources spécialisées à notre commission scolaire : professionnel à la pédagogie (aussi nommé conseiller pédagogique) et professionnel en adaptation scolaire. Ces personnes, grâce à leur expertise, auront pour rôle de supporter l'école et le titulaire de la classe dans un accompagnement davantage ciblé. Les interventions requises seront toujours décidées en plan d'intervention (PI) avec toute une équipe qui aide à faire les bons choix en lien avec les besoins de l'élève.

Si les mesures précédemment énumérées n'ont pas été efficaces et que la problématique est au niveau du comportement, il y a possibilité pour l'enfant de fréquenter une classe répit. Cette classe a pour fonction de modeler de façon récurrente les comportements acceptables à adopter en milieu scolaire. Dans cette classe, plusieurs ressources sont disponibles (orthopédagogue, technicien en éducation spécialisée, enseignant, etc.) pour aider

l'enfant à développer de bonnes habiletés sociales. Tout au long du parcours, les parents seront appelés à collaborer avec l'équipe école.

Puis, nous avons également des classes dites spéciales qui accueillent les enfants qui vivent de grandes problématiques au point de vue des apprentissages (ceux-ci doivent accuser au moins deux ans de retard dans leur apprentissage pour être admissible à ce service). Avant d'être accepté dans ces classes, l'enfant est d'abord évalué (psychologue, pédopsychiatre, etc.) afin de s'assurer que l'on fait le bon choix pour lui. Ces classes se distinguent des autres par un ratio d'élèves moindre que dans les classes régulières. De plus, l'enseignante qui les accompagne doit avoir étudié à l'université en adaptation scolaire.

Outre cette fonction d'encadrement et de contrôle des élèves, le CPE a en charge dans l'établissement scolaire français une éducation à la vie communautaire (civilité, discipline...) et à la vie citoyenne (représentativité, élection et formation des délégués- élèves...)  
Cette éducation existe t-elle dans les établissements de votre pays ? Et par qui est-elle assurée ?

Cette éducation existe dans nos écoles québécoises. Elle est sous la responsabilité des enseignants et des enseignantes. L'enseignement est axé sur le développement de compétences. Notre programme de formation comporte des compétences autres (transversales), des domaines généraux de formation, un programme d'éducation préscolaire et des programmes regroupés en cinq domaines d'apprentissage.

En lien avec votre question, nous retrouvons dans les domaines généraux de formation un ensemble de grandes problématiques que les jeunes doivent affronter. Ces domaines touchent des dimensions de la vie quotidienne. Il y en a 5 : Vivre ensemble et citoyenneté, Santé et bien-être, Orientation et entrepreneuriat, Environnement et consommation et Média. Ces domaines ont également le rôle de contextualiser la connaissance, à la rendre plus signifiante donc plus accessible favorisant ainsi un meilleur traitement de l'information et par ricochet, un transfert des apprentissages.

De plus, comme mentionné précédemment, dans notre programme de formation, nous avons cinq domaines d'apprentissage : les langues ; la mathématique, la science et la technologie ; l'univers social ; les arts ; le développement personnel. Chaque domaine est rattaché à des disciplines. Pour bien répondre à la question, il y a lieu d'attirer votre attention sur le domaine de l'univers social. Les disciplines rattachées à ce domaine (géographie, histoire et éducation à la citoyenneté) jouent un rôle primordial pour comprendre le monde qui nous entoure. Elles favorisent l'ouverture sur le monde. De plus, l'éducation à la citoyenneté développe des compétences d'ordre personnel et social autant que des compétences d'ordre intellectuel.

Puis, parallèlement à ce programme et sur une base volontaire, les enseignants du 3e cycle du primaire peuvent se charger d'un volet nommé « Parlement étudiant ». Il a pour fonction d'initier l'enfant âgé entre 11 et 12 ans, au fonctionnement de notre système politique. Celui-ci a parfois même la chance de participer à un vrai débat à l'Assemblée nationale.

Le CPE a enfin fréquemment la charge des élèves les plus en difficultés scolairement. Il se doit de trouver une solution pour ces élèves : sous forme d'aide pédagogique, de réorientation vers une autre filière, d'aide médicale ou psychologique... A ce titre, il s'entretient avec les parents de l'élève, les conseillers d'orientation-psychologues, les services médicaux, les services officiels (Rectorat, Inspection académique...) et coordonne généralement cette aide auprès des élèves.  
Comment et par qui sont traités les problèmes majeurs des élèves chez vous ?

Tel qu'expliqué à la réponse de la question numéro 1, l'équipe école a la responsabilité de trouver les ressources nécessaires pour aider l'élève en difficulté.

Pensez-vous que cette fonction de CPE serait utile dans un établissement scolaire de chez vous ?

D'une façon différente, cette fonction existe déjà au Québec. Notre système scolaire québécois favorise l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes régulières. De ce

fait, des ressources sont mobilisées afin d'offrir un service approprié lorsque (dans la classe) l'enfant ou les enfants ne peuvent fonctionner correctement. Avec le soutien des Services Éducatifs de la Commission scolaire ainsi que des professionnels en adaptation scolaire (PAS), l'équipe école prend en charge les élèves en difficultés. Les décisions se prennent durant un plan d'intervention (PI). La réussite de l'élève demeure notre priorité et les interventions sont ajustées en fonction des difficultés de chacun et ce, en respectant le style et le rythme d'apprentissage.

Les professionnels à la pédagogie (PP) de nos établissements scolaires travaillent également pour la réussite du plus grand nombre d'élèves. Cependant, ils ont pour rôle d'accompagner les enseignants dans le développement de leur compétence en pédagogie. Ils doivent souvent gérer des situations en lien avec les difficultés d'apprentissage et d'adaptation mais, ils se réfèrent à l'équipe école lorsque la problématique demande une attention particulière.

*Jovette Deschênes*

*Professionnelle à la pédagogie au primaire*

*Commission scolaires de Premières Seigneuries*

*Québec, Canada*



*Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.*

*Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.*